



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1976-1977

6 DECEMBRE 1976

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1976 (1)
— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —**

AMENDEMENT

PROPOSE PAR **M. DEHOUSSE** ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 4-I (1975-1976) - nos 1, 1 (Annexe), 1 (Annexe RTB), 2, 3, 4 et 5.

TABLEAU

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE II

Education permanente

SECTION II

Jeunesse et Loisirs

CHAPITRE III

Transferts de revenus

ART. 33.44. — *Subventions aux œuvres locales d'éducation permanente ainsi qu'aux centres culturels locaux.*

Porter la somme prévue de 15 000 000 à 25 000 000 de francs.

ART. 33.43. — *Subventions aux organisations nationales et régionales d'éducation permanente reconnues.*

Réduire la somme prévue de 74 000 000 à 64 000 000 de francs (transfert à l'art. 33.44).

Justification

Le crédit prévu pour 1975 était de 19 600 000 francs. Il convient qu'une diminution drastique ne soit pas opérée dans un secteur où l'accroissement n'avait que trop tardé. En effet, l'action culturelle au plan local présente un intérêt tout particulier puisqu'elle encourage les initiatives les plus proches du citoyen.

J.-M. DEHOUSSE.

F. DONNAY.

G. PAQUE.

N. STASSART.

S. THOMAS.